



AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

Références :

- L'article 9 1 du Code civil, « *chacun a droit au respect de sa vie privée* ».
- RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données, l'image est considérée comme une donnée personnelle du moment où la personne est identifiée ou identifiable. A noter toutefois que le RGPD ne s'applique pas aux traitements de données personnelles effectués par une personne physique dans le cadre d'une activité strictement personnelle ou domestique, telle que l'utilisation des réseaux sociaux. Par conséquent, les photos prises lors d'une soirée privée entre amis et partagées sur un réseau social par une personne privée ne sont pas régies par le RGPD.
- Jurisprudence : *chaque individu détient un droit exclusif sur son image et son utilisation, lui permettant de s'opposer à toute reproduction et diffusion sans son consentement explicite, sauf en cas de nécessité liée à la liberté de l'information*

Je soussigné(e) M.....

déclare céder mon image au **comité de quartier la Part Des Anges de Barbezieux Saint Hilaire**, dans le cadre d'utilisation d'une activité strictement personnelle à titre gracieux, sur les supports d'information suivants : (brochures, site web, site pédagogique, CD-ROM,...).

Les images ne pourront en aucun cas être dénaturées ou détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ou le commentaire ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne.

Les images pourront être conservées et utilisées jusqu'à la fin de vie du support utilisé.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser une lettre recommandée avec accusé réception (avec copie des photographies concernées ou, pour une vidéo, de la copie d'écran) à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Fait à Barbezieux Saint Hilaire. Le.....

(signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)